

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
12.10.2023	2023-949	8.7	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 19 DU 12 OCTOBRE 2023

63 questions, numérotées 2023-933 à 2023-995

DELIBERATION

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE ADOPTION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo.

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphane GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tôm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charité LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions	Mandant	Mandataire	Questions
	Jacques FORTIS	Stéphane GRAVELAT	Ensemble de la séance	Jean-François BRISSET	Chantal CORVEE	Ensemble de la séance
	Jacky LECOQ	Vincent BEAUMONT		Bernard MESENCE	Jean-Marie DELANGE	
	Agnès MORICE	Véronique NOEL		Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	2023-933 à 2023-979
	Chloé EUSTACHE	Frédéric LECHEVALIER			Bruno ASSELOT	2023-980 à la fin
	Marilyne CORREYEUR	Sylvie THIEULENT		Angela PRESSE	Dominique ARMAND	2023-933 à 2023-964
	Omar AYAD	Michel DUMAINE			Jérémy PREVOST	2023-965 à la fin
	Annette HAMMELIN	Jacky ALLEAU				

Excusés : Xavier DE SAINT POL (2023-968 à la fin) – Gérard PIERRE (2023-946 à la fin) – Claude GASNIER (2023-965 à la fin) – Subay SAHIN (2023-980 à la fin) – Dominique ARMAND (2023-965 à la fin) – Leïla HARDY (2023-979 à la fin) – Annick ROBIN-MOITRY (2023-977 à la fin) – Charité LETETREL (2023-981 à la fin) – Alain DELAUNAY, Didier VIECELI et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

Absents : Daniel BIGEON (2023-933 à 2023-937) – Gaëlle PIOLINE (2023-933 et 2023-934) – Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Thierry AUBIN, Tôm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2023-933 et 2023-934	53	64	2023-977 et 2023-978	50	61
2023-935 et 2023-936	54	65	2023-979	49	60
2023-937	53	64	2023-980	48	59
2023-938 à 2023-945	55	66	2023-981 à 2023-989	47	58
2023-946 à 2023-964	54	65	2023-990	46	57
2023-965 à 2023-967	52	63	2023-991 à la fin	47	58
2023-968 à 2023-976	51	62			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
05.10.2023	19 H 50	Véronique NOËL	23 H 40	13.10.2023	17.10.2023

EFFECTIF

En exercice : 77
Quorum : 39

R A P P O R T

Présenté par
Stéphan GRAVELAT
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Transports et Mobilités		17	26.09.2023	1	
CONSEIL	Séance	19	12.10.2023	N° d'ordre	N° délibération
				17	2023-949

OBJET	SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – ADOPTION
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-903 du 10 octobre 2019, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a approuvé le lancement de son Schéma Directeur Cyclable.

Le Schéma Directeur Cyclable est un document stratégique et de programmation permettant d'organiser le développement de l'usage du vélo. Ce document est axé en priorité sur la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien (notamment déplacements domicile – travail). Néanmoins, il intègre la réflexion sur les autres usages du vélo (tourisme, loisir, sportif, ...) dans une vision transversale de la mobilité.

De par ses statuts, Flers Agglo est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. Flers Agglo est donc compétente pour organiser les services relatifs aux mobilités actives ou contribuer à leur développement.

Concernant le Schéma Directeur Cyclable, **Flers Agglo a un rôle de planificateur et d'animateur de la politique cyclable de son territoire**. Cette compétence s'exerce dans le respect des décisions d'aménagement prises par les Communes.

Pour mener cette réflexion, les élus de Flers Agglo ont souhaité une démarche participative tout au long du déroulement de l'étude en associant :

- les partenaires institutionnels (communes, conseil départemental, région, associations locales, ...) à travers des ateliers de concertation et des comités techniques.
- les habitants du territoire via la création d'un « Club vélo ». Les habitants et les usagers ont ainsi pu faire partager leur connaissance du territoire, remonter les différents signaux faibles, les freins à la pratique du vélo et les pistes d'actions.

Cette étude a été menée classiquement en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'existant,
- Phase 2 : Proposition de scénarios,
- Phase 3 : Elaboration du plan d'actions.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'existant

Cette phase de diagnostic a permis de recenser les aménagements, les équipements, les services et initiatives locales en matière de vélo, ainsi que les enjeux et attentes liés.

Afin de recueillir la parole des habitants et des usagers du territoire, un questionnaire en ligne a été lancé et a permis le retour de 410 réponses. Sur la base de ce questionnaire, il apparaît que les principaux freins à l'usage du vélo sont la sécurité, le vol et la météo. Cette enquête en ligne a permis également d'identifier de forts potentiels de déplacements à vélo. En effet, 70 % des trajets domicile / travail font moins de 10 km.

L'analyse des pratiques a permis de montrer un fort usage du vélo centré sur le tourisme, les loisirs et le sport en lien notamment avec la « vélofrancette », la « véloscénie » et la « vélo'bocage ». Flers Agglo est labellisée « Territoire vélo » par la Fédération Française de cyclotourisme depuis 2016.

Phase 2 : Stratégie et scénarii court, moyen et long terme

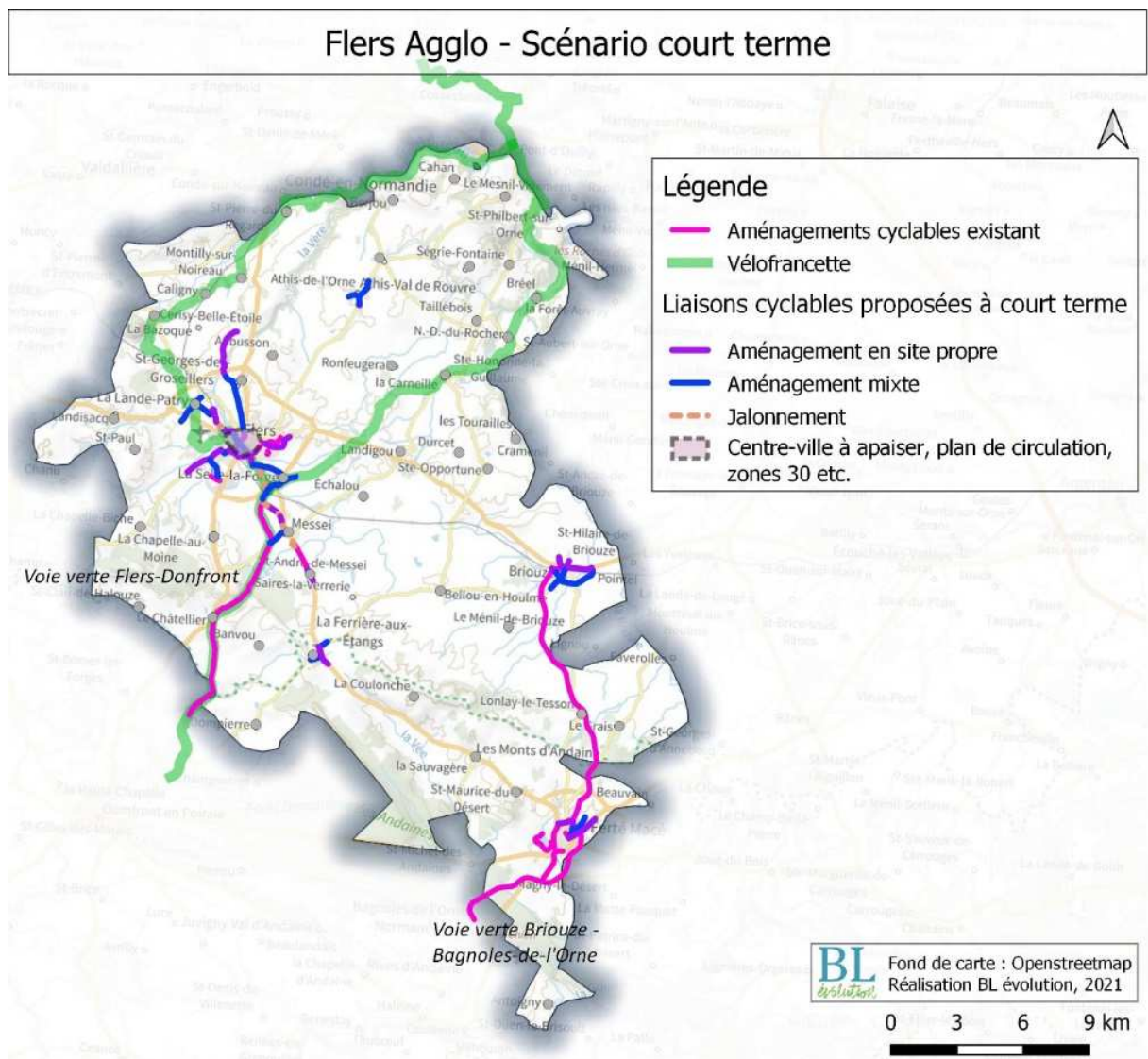
Les principales orientations stratégiques d'aménagement retenues sont :

- **Apaiser la circulation dans les centres villes (et les centres bourgs) pour favoriser les modes doux, source de convivialité.** Chaque centre-ville et centre bourg mérite d'être apaisé (vitesses réduites, modifications du plan de circulation) pour privilégier les circulations douces (à pied, à vélo, trottinette) pour les petits déplacements de proximité et à tous âges, pour desservir en 5 à 15 min commerces, écoles et collège, équipements sportifs et culturels, services publics. Les communes pourront recourir à une batterie d'outils à leur disposition : apaisement, zones 30 généralisée, zones de rencontre, double-sens cyclables, stationnement, services vélos... Le Schéma Directeur Cyclable n'a pas vocation à étudier finement les aménagements urbains nécessaires pour apaiser la circulation des centres ville, une étude complémentaire pourrait être utile pour les communes les plus importantes.
- **Développer le réseau cyclable de proximité dans un rayon de 20 min autour des pôles (5km).** Le territoire est doté de plusieurs pôles de vie, d'emplois et de services. Ils fonctionneront d'autant mieux comme pôles et seront d'autant plus appropriés par les habitants qu'ils sont reliés par un réseau cyclable de qualité.
- **Créer des voies cyclables continues qui desserviront les grands pôles d'équipements et d'activités de Flers Agglo.** Le Schéma directeur cyclable identifie des axes prioritaires qui permettront de relier de façon la plus sécurisée possible les pôles d'emplois majeurs (32 Zones d'activités regroupant 6 000 emplois), les principaux équipements communautaires (sportifs, culturels, ...) et les générateurs de déplacements publics et privés (hôpital, centres commerciaux, ...).
- **Mailler les petites communes par du jalonnement simple ou renforcé vers les pôles dont elles dépendent.** Le schéma cyclable se déploie dans l'ensemble du territoire, par un maillage de voies tranquilles (faibles trafic) marquées par un jalonnement simple ou renforcé, et par endroits par des aménagements de sécurité. Il s'agit de relier en priorité les centres bourgs distants de quelques km entre eux, et disposant d'équipements et/ou d'emplois. Ce réseau rendra aussi plus lisible et plus sûr les déplacements de promenade et de loisirs. Il sera indispensable que le Département de l'Orne participe aux aménagements. Flers Agglo ne saurait se substituer au Département sur des voiries de compétence départementale.
- **Créer les continuités utiles vers les voies vertes du territoire, pour un usage mixte utilitaire/ loisirs/tourisme.** Toute nouvelle voie verte à usage principal de loisirs, de promenade ou de cyclo-tourisme peut améliorer le maillage cyclable de territoire, à condition de les relier par des voies calmes et jalonnées ou des voies mixtes qualitatives. Inversement, les usages de loisirs bénéficieront également des améliorations de la trame cyclable utilitaire.

Sur la base de ces orientations stratégiques, des scénarii d'aménagement indicatifs court, moyen et long terme ont été proposés :

❑ **Scénario court terme (< 5 ans) :**

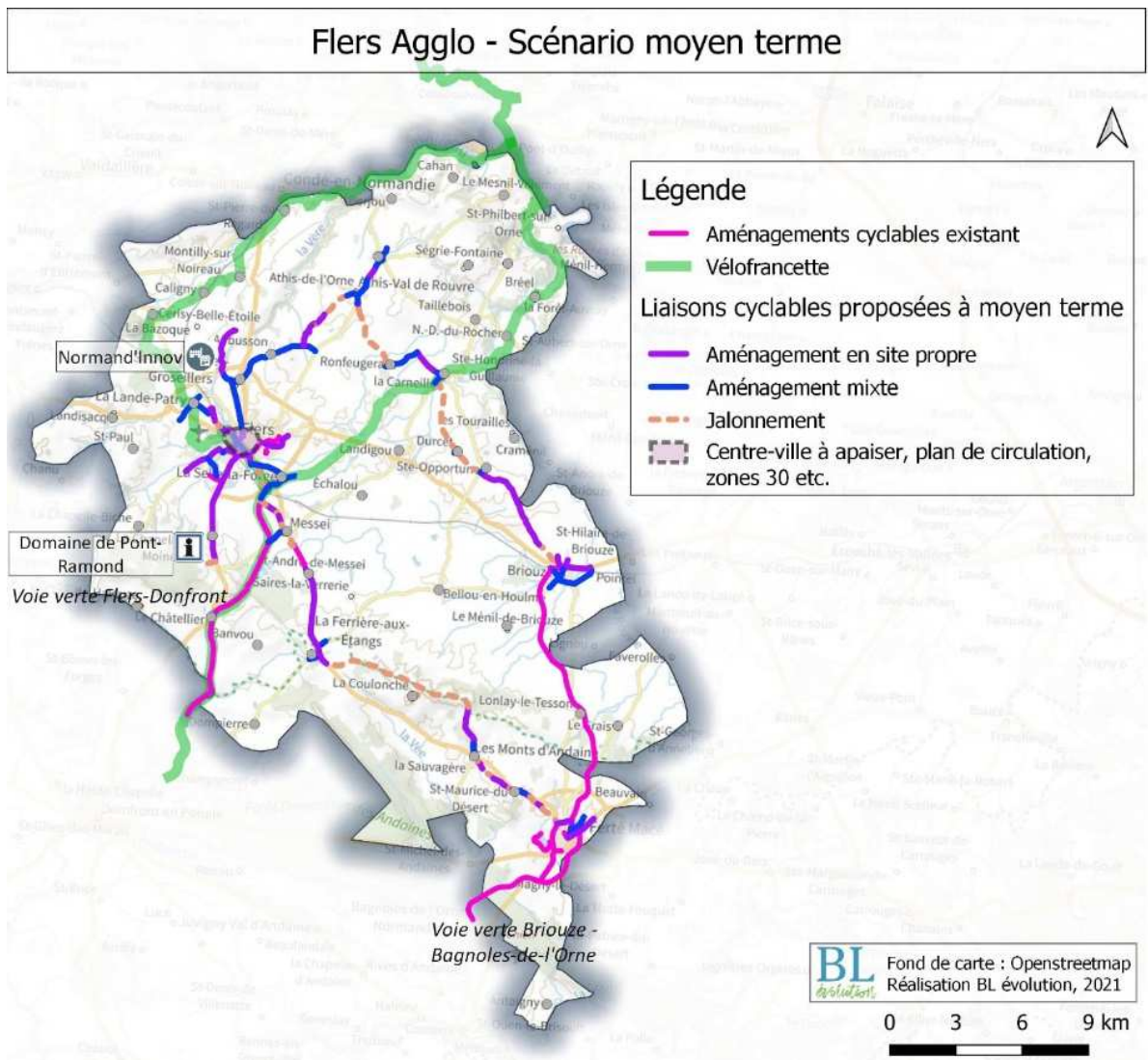
- **Apaisement du centre-ville de Flers et des autres pôles, des centres-bourgs** (plan de circulation, zone 30 généralisée, zone de rencontre, double sens cyclable)
- **Développer le réseau cyclable de proximité autour de Flers :** liaison Hôpital de Flers / Avenue de Verdun / Quartier St Michel / CAPFL'O, liaison Flers / St Georges des Groseillers / Normand'innov, liaison Flers / Messei / Saint André de Messei, liaison Flers / Lande-Patry, liaison Flers / La Selle la Forge,



Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

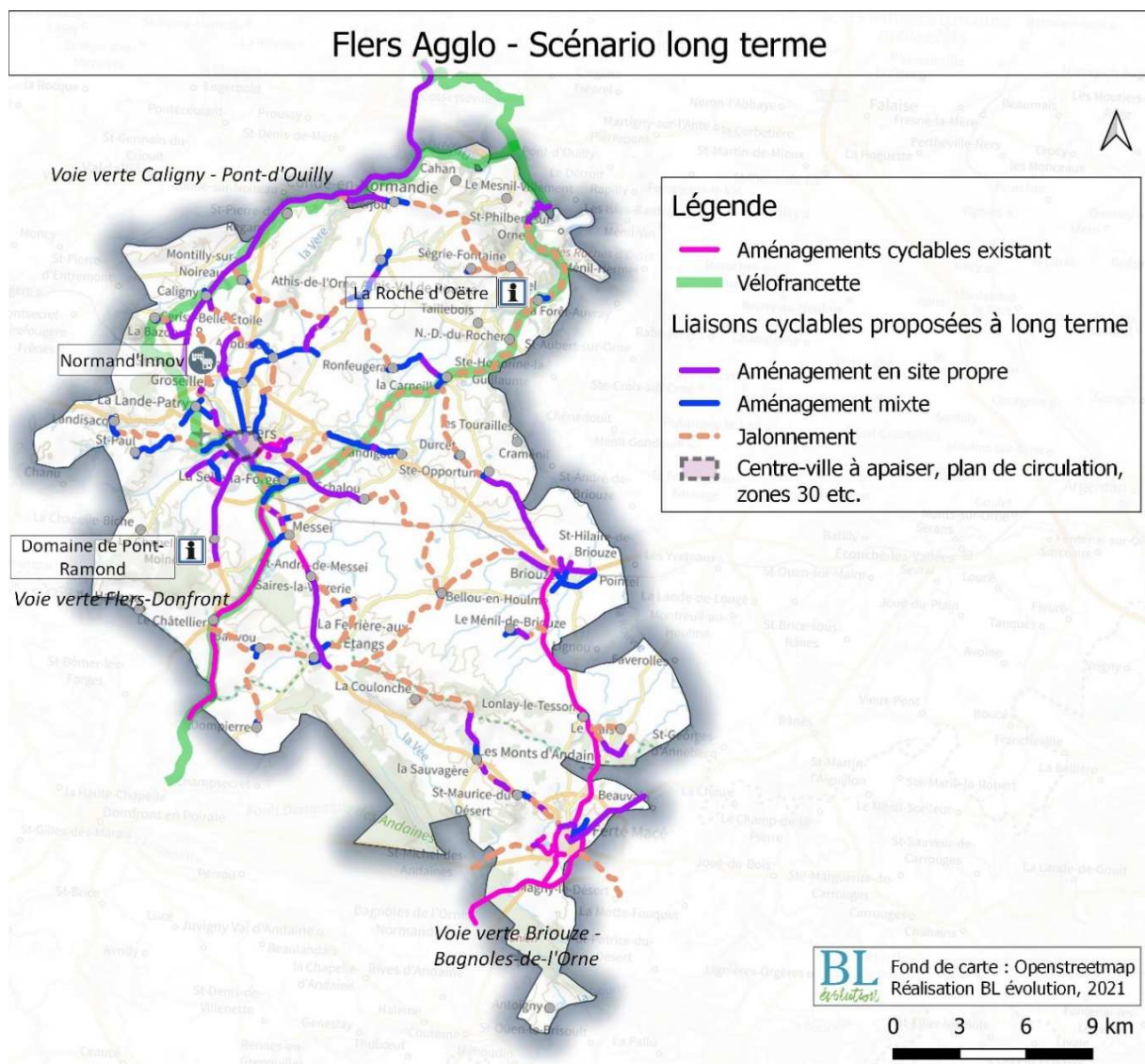
❑ **Scénario moyen terme (5 à 10 ans) :**

- **Développement du réseau cyclable de proximité :** liaison Flers / Aubusson / Athis / Sainte Honorine la Chardonne, liaison Saint André de Messei / La Ferrière-aux-Etangs / La Ferté – Macé, liaison Athis / Briouze, liaison Flers / la Chapelle au Moine / Pont Ramond.



❑ **Scénario long terme (10 à 15 ans) :**

- **Maillage des petites communes au reste du réseau cyclable** (Echalou, Bellou en Houleme, Banvou, Dompierre, Montilly sur Noireau, Ségrie Fontaine, Berjou, Le Ménéil de Briouze, Le Graïs, ...)
- ⇨ **Raccordement de Normand'innov à Caligny**



Ces propositions d'aménagement court, moyen, long terme sont données à titre indicatif. Les communes, en échange avec les services de Flers Agglo, pourront proposer d'autres itinéraires et faire varier la temporalité des projets.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La possibilité pour les vélos de partager la voirie avec les véhicules motorisés dépend de deux critères :

- le volume de trafic,
- les vitesses de circulation.

Ainsi, en agglomération, le partage de la voirie est possible si la vitesse est inférieure à 30 km/h et le nombre de véhicules limité à 4 000 / jour. Hors agglomération, le partage de la voirie est possible si la vitesse est limitée à 50 / 70 km/h et avec un nombre de véhicules limité à 1 000 / jour. Si un des 2 seuils est dépassé, il faudra rechercher un aménagement en site propre ou une réduction du volume ou de la vitesse du trafic motorisé.

Phase 3 : Elaboration du plan d'actions

Le plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable est structuré sur 3 axes :

- Axe 1 : Aménager un territoire cyclable**
- Axe 2 : Développer les services de l'écosystème vélo**
- Axe 3 : Construire et diffuser une culture vélo**

Axe 1 : Aménager un territoire cyclable

Sur la base des possibilités de partage de la voirie, le bureau d'étude B&L Evolution, qui a accompagné Flers Agglo dans l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable, a proposé des types d'aménagement (aménagements de pistes cyclables sécurisés, aménagements mixtes (ex : chaucidou, jalonnement) par tronçon cyclable identifié et a estimé le coût de l'investissement par tronçon. **Ces propositions d'aménagements seront bien évidemment à partager avec les communes du territoire et à confronter avec les projets communaux engagés ou à programmer.**

Gouvernance des aménagements cyclables :

L'autorité gestionnaire de voirie est compétente pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers.

Flers Agglo est compétente sur les voiries d'intérêt communautaires (entrées de ville et les ronds-points d'intérêt communautaires). Les communes sont compétentes sur les voiries communales. Pour les voiries départementales, **Flers Agglo souhaite instituer un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne pour le financement et la mise en œuvre des aménagements cyclables.**

Flers Agglo souhaite accompagner les communes pour la mise en œuvre des aménagements cyclables identifiés et priorisés dans son Schéma Directeur Cyclable.

Pour cela, il vous est proposé que Flers Agglo apporte une participation financière aux communes à hauteur maximum de 30 % du montant HT des travaux liés aux aménagements cyclables.

Les dépenses éligibles sont :

- **Les aménagements cyclables** : les bandes cyclables, les pistes cyclables, les voies vertes, les voies mixte piétons / vélos, la réhabilitation des chemins ruraux et de voies désaffectées, la chaussée à voie centrale banalisée, les aménagements spécifiques (aménagements sur giratoire, aménagements de franchissement), Les aménagements cyclables doivent intégrer les recommandations techniques (CEREMA) et les obligations réglementaires nationales (code de la route). Pour les liaisons structurantes en agglomération (desserte des fonctions importantes de la polarité), les aménagements de type « site propre cycliste » seront privilégiés dans le financement,
- **Réalisation des travaux sur un franchissement** : élargissement d'un ouvrage ou travaux de création de passerelle,
- **Acquisition foncière** : uniquement l'acquisition de terrains non bâtis nécessaire à l'implantation des aménagements prévus à l'itinéraire cyclable,
- **Fourniture et pose de la signalétique directionnelle vélo** sur l'ensemble de la liaison,
- **Fourniture et pose de compteurs enregistrant spécifiquement le passage des cyclistes** à intégrer sur la liaison.

Les travaux d'éclairage public, de mobilier urbain, d'espaces verts et de réseaux non liés directement à l'aménagement cyclable ne seront pas pris en charge.

Pour les projets d'aménagement de centre-bourg relevant d'un fonds de concours de Flers Agglo, les dépenses relevant des aménagements cyclables seront bien évidemment retirés de l'enveloppe éligible au fonds de concours.

Flers Agglo accompagnera les communes dans les demandes de financement pour bénéficier de l'ensemble des financements mobilisables. La participation financière de Flers Agglo sera mobilisée une fois les autres financements obtenus et devra faire l'objet d'une délibération spécifique par opération et d'un conventionnement.

Pour l'année 2023, il vous est proposé de mobiliser une enveloppe de 200.000 € pour accompagner les communes **avec un plafond par projet de 100.000 €**.

La participation minimale des maîtres d'ouvrages (communes) devra respecter le seuil fixé par l'article L1111-9 du CGCT.

Le jalonnement cyclable, c'est-à-dire la mise en place d'une signalisation réglementaire sur les itinéraires cyclables, est un élément clé de la stratégie cyclable. Il permet notamment de renforcer la cohérence et l'efficacité du réseau, de sécuriser les déplacements à vélo et de valoriser les aménagements réalisés. Le jalonnement des itinéraires cyclables relève de la compétence voirie. Par conséquent, la signalisation des itinéraires cyclables sera réalisée dans le cadre des travaux des aménagements cyclables. Les services de Flers Agglo veilleront à l'homogénéité de la signalétique sur l'ensemble de son territoire. Par ailleurs, un échange sera établi avec les services du département de l'Orne pour assurer une cohérence à l'échelle départementale.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Axe 2 : Développer les services de l'écosystème vélo

Pour information, les actions relatives à l'axe 2 relèvent de la compétence de Flers Agglo.

o **Action n° 1 : Multiplier le nombre de vélo du territoire**

Contexte et objectif de l'action : une partie des habitants de Flers Agglo ne possède pas de vélo, il faut donc faciliter l'achat ou la location de vélos. Le Vélo à Assistance Electrique offre de réelles possibilités de report modal mais représente encore un coût d'achat important.

Description des mesures :

Inciter financièrement les citoyens à acheter des vélos (électriques ou mécaniques) à l'aide de primes à l'achat.

Moyens : 200 € dans la limite de 30% du coût du vélo. Limite de l'enveloppe 20 000 € / an

Calendrier : Mis en place par délibération n° 2022-521 du 7 avril 2022

Diversifier la flotte de vélos en location (vélo cargo, remorque, ...)

Moyens : 70 VAE (déjà en location), 3 vélos cargo et 4 remorques

Calendrier : livraison avril 2023

Indicateurs et Objectifs :

Indicateur de résultat	2023-2027	2028-2032	2033-2037
Nombre de primes distribuées (budget dédié)	20 000 €/an	20 000 €/an	20 000 €/an
Nombre de location / an	150	200	

o **Action n° 2 : Développer l'apprentissage du vélo**

Contexte et objectif de l'action : Le vélo, ça s'apprend. Accompagner les jeunes à découvrir le vélo permet d'assurer une pratique sur la durée. L'appréhension à remonter sur un vélo est également souvent sous-estimée chez les moins jeunes. Que ce soit en centre-ville, où la circulation peut être dense ou en milieu rural où les vitesses sont souvent élevées, la pratique du vélo nécessite un apprentissage pour assurer la sécurité de tous.

Description des mesures :

Accompagner la mise en œuvre du programme « Savoir rouler à vélo » auprès des groupes scolaires de l'intercommunalité. Ce programme consiste à favoriser l'apprentissage du vélo, chez les enfants âgés de 6 à 11 ans, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires.

Moyens : Financement du plan vélo national. Participation à la fête du sport de Flers Agglo

Calendrier : Dès 2023

- Poursuivre les animations de vélo-école ouvertes aux adultes et aux enfants hors-horaires scolaires. Organiser des actions de sensibilisation et d'apprentissage (remise en selle, atelier de réparation, balades en famille, ...). Action de courte durée (3h)**

- Moyens : Financement du plan vélo national. Contrat de ville.

- Calendrier : Dès 2023

- Poursuivre les animations de l'école des sports (maniabilité / entretien et code de la route). Formation des animateurs de Flers Agglo et des Accueils Collectifs Mineurs. Accompagnement des 6/12 ans sur 2 cycles de 8 séances d'1,5 h.**

- Moyens : Financement du plan vélo national. Contrat de ville. Intervention de la police municipale

- Calendrier : Dès 2023

Indicateurs et Objectifs :

Indicateur de résultat	2023-2027	2028-2032	2033-2037
Nombre d'heures de vélo-école / an	21 h (7 RDV de 3 h)	21 h (7 RDV de 3 h)	21 h (7 RDV de 3 h)
Nombre d'adultes mobilisés / an	35	35	35
Nombre d'heures Ecole des sports / an	24 h	24 h	24 h
Nombre d'enfants mobilisés	24	24	24

o Action n° 3 : Augmenter le stationnement vélo

Contexte et objectif de l'action : Le stationnement est un élément clé du changement de pratique de déplacement. En effet, la peur de se faire voler son vélo figure parmi les principales raisons pour lesquelles les habitants de Flers Agglo ne l'utilisent pas. Des stationnements vélos devant les lieux d'intérêt permettent de sécuriser les vélos et d'améliorer le temps de déplacement total pour se rendre à son travail, à l'école, au sport, faire des courses, ...

Description des mesures :

- Installer des arceaux vélo aux couleurs de Flers Agglo à proximité des équipements communaux et intercommunaux, à proximité des commerces et des services. Les arceaux vélo mis à disposition par Flers Agglo seront posés par les communes.**

- Moyens : Flers Agglo

- Calendrier : à partir de 2023

- Installer des abris vélo sécurisés sur les lieux intermodaux et les lieux touristiques.** Abri vélo 10 places prévu sur la gare SNCF de Flers par la SNCF. Réflexion sur les sites touristiques dans le cadre de la Normand'Epik (Roche d'Oëtre, Mont de Cerisy ...), de la vélofrancette et de la vélo'Bocage.

- Moyens : Maîtrise d'ouvrage gestionnaire du domaine

- Calendrier : à partir de 2023

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Installer des bornes de gonflage, de lavage et de réparation.

Moyens : Maîtrise d'ouvrage gestionnaire du domaine

Calendrier : à partir de 2024

Pour l'installation des abri-vélo sécurisés et des bornes de gonflage, Flers Agglo apportera une participation financière aux communes à hauteur maximum de 30 % du montant HT des investissements. Pour 2023, il vous est proposé de mobiliser une enveloppe de 50.000 €.

Les participations financières de Flers Agglo devront faire l'objet d'une délibération spécifique par opération et de la signature d'une convention.

Indicateurs et Objectifs :

Indicateur de résultat	2023-2027	2028-2032	2033-2037
Nombre de communes ayant mis en place des arceaux vélo	15	30	42
Nombre de places en abris vélos sécurisés (/ période)	10	10	10
Nombre de borne de gonflage, de lavage et de réparation (/ période)	2	2	2

o **Action n° 4 : Favoriser le développement du tourisme à vélo et des animations autour du vélo**

Contexte et objectif de l'action : Flers Agglo dispose de paysages magnifiques, de projet de développement cyclable départemental qui feront bientôt le bonheur des cyclistes. Le potentiel touristique/loisir est à valoriser sur le territoire. Ainsi, l'objectif est d'approfondir le tourisme à vélo, en pleine augmentation en France.

Description des mesures :

Poursuivre l'accompagnement des acteurs touristiques – hébergeurs, loueurs de cycles, réparateurs de cycles, restaurateurs, office de tourisme, sites touristiques – à adhérer à la labellisation « Accueil vélo ». Permet d'améliorer leur visibilité auprès des touristes, permet de bénéficier de supports de communication et d'entrer dans un réseau local et national de prestataires. 16 accueils Vélo sur Flers Agglo en 2021.

Moyens : Bureaux d'Information Touristiques (B.I.T.), Offices du Tourisme

Calendrier : Dès 2023

Poursuivre l'organisation des événements spéciaux l'été (concerts, marchés locaux...), animer les voies vertes du territoire : Profiter des nombreux passages à vélo sur l'itinéraire de la Suisse Normande / VéloFrancette / Vélo'Bocage pour créer un événement et rassembler les touristes à vélo. De plus, cela fera découvrir les produits (alimentaires ou non) locaux aux touristes et attirera des touristes supplémentaires sur le territoire.

Moyens : Temps d'animation et d'organisation (DAT)

Calendrier : Dès 2023

- Organiser un événement annuel autour du vélo. Dans le cadre de cet événement, proposer un atelier de réparation de vélos temporaire et participatif, une bourse aux vélos d'occasion, un « café vélo » où les habitants peuvent réparer eux-mêmes leur vélo....**

- Moyens : Temps d'animation et d'organisation (DAT, DAM)

- Calendrier : Dès 2023

Indicateurs et Objectifs :

Indicateur de résultat	2023-2027	2028-2032	2033-2037
Nombre de nouveaux établissements labellisés « Accueil Vélo »	1/an	1/an	1/an
Nombre d'événements à organiser	1/an	1/an	1/an

- o **Action n° 5 : Faciliter la logistique et l'intermodalité vélo**

Contexte et objectif de l'action : Le vélo est un moyen de transport relativement léger, transportable (notamment les vélos pliants) et qui prend peu de place. Ce moyen de transport est parfait pour être utilisé de pair avec les bus ou même voitures pour les vélos pliants. Faciliter l'intermodalité (vélo + bus ; vélo + aire de covoiturage) est l'un des leviers de développement du vélo utilitaire et touristique.

Description des mesures :

- Permettre le transport des vélos dans les bus urbains et dans les mini-bus de Transport à la Demande en heures creuses**

- Moyens : Règlement des transports urbains et du TAD

- Calendrier : 2024 (renouvellement de la DSP)

- Promouvoir l'intermodalité dans la communication du territoire, en lien avec la communication de Flers Agglo**

- Moyens : Communication

- Calendrier : Dès 2023

Axe 3 : Construire et diffuser une culture vélo

- o **Action n°1 : Inscrire le vélo au cœur du projet et de l'identité du territoire**

Contexte et objectif de l'action : Pour une grande part de la population, le vélo est encore considéré comme un engagement écologique alors qu'il est en réalité un moyen de transport rapide, fiable, bon marché, sain et non polluant. L'objectif de cette action est justement de sensibiliser les citoyens au fait que c'est un mode adapté pour tout âge et pour la plupart des déplacements du quotidien.

Description des mesures :

- Définir une véritable stratégie de communication, visant à développer et rendre visible les pratiques cyclables sur le territoire de Flers Agglo. A développer avec la mise en œuvre des aménagements cyclables (voies vertes, chaudiou, ...)**

- Moyens : Communication

- Calendrier : 2023

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2023	2023-949	8.7	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- Intervenir auprès des écoles, collèges et lycées. Mettre à disposition des écoles une vidéo sur l'usage du vélo sur Flers Agglo. S'appuyer sur le Point d'Information Jeunesse (P.I.J.) pour communiquer auprès des collèges et des lycées.**

- Moyens : PIJ / Service Transport

- Calendrier : Dès 2023

- Mettre en avant les itinéraires vélo du territoire à travers les différents outils de cartographie existants. Itinéraires VTT et voies vertes présents sur le site flerstourisme.fr**

- Moyens : Service SIG + communication

- Calendrier : 2023

Indicateurs et Objectifs :

Indicateur de résultat	2023-2027	2028-2032	2033-2037
Communication sur les pratiques cyclables et sur les actualités vélo	2 / an	3 / an	3 / an
Cartographie des itinéraires Route	50 %	100 %	100 %

- o **Action n°2 : Favoriser la montée en compétence des acteurs du territoire**

Contexte et objectif de l'action : Constituer un écosystème de compétences sur le vélo et favoriser les bonnes pratiques et les bons projets d'aménagement. Disposer de personnels formés est une réelle plus-value pour développer la pratique du vélo. Ce personnel qualifié pourra ainsi partager son expertise avec les citoyens de Flers Agglo et ainsi créer une compétence sur le territoire vis-à-vis des problématiques liées au vélo.

Description des mesures :

- Sensibiliser et former les élus et les techniciens du territoire en leur partageant des **témoignages de territoires cyclables** et en organisant des visites de collectivités engagées dans des actions de développement des déplacements doux.

- Moyens : A définir

- Calendrier : A définir

Indicateurs de suivi :

Indicateur de résultat
Nombre de personnes ayant reçu une formation

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ADOPTER** le Schéma Directeur Cyclable tel que décrit ci-dessus.
- 2 – APPROUVER** les conditions d'accompagnement de Flers Agglo aux projets d'aménagements cyclables des communes.
- 3 – APPROUVER** le plan d'action pluriannuel.
- 4 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable et notamment les demandes de financement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Véronique NOËL

Yves GOASDOUÉ